

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

31 août 1995 - n° 1223
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Le nouvel ordre informatique mondial

Résumé d'une victoire foudroyante, abondamment annoncée: ce 24 août dernier, Bill Gates, le jeune quadra qui gouverne Microsoft, lance son nouveau système d'exploitation pour PC, Windows 95. Aussitôt, il conquiert le monde. En peu de jours les revendeurs sont dévalisés, les utilisateurs par milliers rechargent leur ordinateur. L'espace informatique appartient au géant américain du logiciel.

Vraiment? Et pour combien de temps? Et que raconte cette opération proprement hollywoodienne? Car pareil lancement et pareil fracas, à une telle échelle, on ne les avait jamais connus hormis au cinéma.

Les techniques éprouvées du marketing classique ont été, à grands frais, magistralement exploitées: compte à rebours, planification de l'effet de surprise, intervention d'experts en batage maximum, le groupe des Stones, artistes les plus chers du monde, auxquels ont été achetés les droits de *Start Me Up* - allusion au code de démarrage de tout système. Mais la nouveauté, c'est l'envergure mondiale conférée au lancement du produit Windows 95. L'espace d'une semaine, pas un média, des *news magazines* aux chaînes de télévision en passant par la presse économique de toute la planète, qui n'ait annoncé et commenté l'événement. Une campagne irrésistible, façon Spielberg, par ailleurs associé, parce qu'il n'y a pas de hasard, de Bill Gates.

Mais en quoi un logiciel se prête-t-il à un lancement comparable à celui d'un film à grand spectacle et à effets spéciaux? Tout d'abord, similitude d'origine - le produit est américain - et de moyens mis en œuvre, simplement colossaux. Dans le genre, il n'y a pas d'exemple de réussite japonaise; on se souvient des efforts de lancement des premiers CD, menés en concurrence par Sony et Philips; le développement du produit avait connu de sérieux couacs. Ici, tout s'est déroulé conformément à la planification prévue, sans la moindre anicroche publique.

C'est précisément ce qui révèle la propriété particulière de Windows 95

en matière de marketing: le produit n'est pas nouveau mais représente en vérité un immense hommage rendu à Apple. Un logiciel à peine développé aurait présenté toutes sortes d'aléas, aurait été infiniment moins maîtrisable du point de vue de la technique et du calendrier. Ici, l'essentiel de l'effort a porté sur la mise en scène et sur orbite, donc moins sur la chose que sur le bruit qu'elle ferait.

Autre particularité remarquable: en un premier temps, l'opération profitera moins à Microsoft directement qu'à l'ensemble de la branche informatique, exception faite des fabricants de logiciels, c'est-à-dire IBM et Apple.

En effet, la plupart des futurs utilisateurs de Windows 95 devront, pour l'installer, adapter préalablement leur PC ou en acquérir un plus puissant. Pour tourner, le nouveau système d'exploitation requiert, en effet, une mémoire vive d'au moins 8 «mégas». En langage horloger, on dirait que l'affaire est conduite au bénéfice des fabricants et habilleurs, au détriment des inventeurs.

Ce faisant, Bill Gates élargit son marché. Marché qui dans certaines régions du monde se trouve dangereusement saturé et qui, grâce à Windows, connaîtra une relance inespérée. Mais aussi, une dépendance accrue à l'égard de Microsoft. Paradoxe: celui qui assure le rebondissement d'une branche informatique menacée - les cours des actions en bourse l'indiquent clairement - paraît habité par une volonté de domination sans limite. A la fois sauveur et assassin, accusé de ce fait de concurrence déloyale.

La vérité est plus simple: ayant parfaitement réussi l'intégration d'une innovation technique grand public et d'un marketing à l'échelle mondiale, le géant du logiciel s'est effectivement hissé jusqu'à une position dominante. Ce qui permet à Bill Gates de se répandre en considérations diverses sur les autoroutes de l'information et sur le pouvoir intégrateur et universalisant de la pratique micro-informatique. Le patron tout puissant se prend désormais pour le penseur universel. YJ

Recherche consensus désespérément

Pour la première fois, une Conférence nationale sur les migrations a été organisée, à l'initiative d'Arnold Koller. Devant la pression migratoire accrue sur l'Europe de l'Ouest et les nombreux problèmes qui en découlent, la recherche d'un consensus national est plus que jamais d'urgence.

RÉFÉRENCES

Rapport sur une politique suisse en matière de migrations, Peter Arbenz, mai 1995. Voir aussi DP n°1222.

BASE LÉGALE

Le rapport Arbenz propose de fixer les bases d'une politique migratoire dans la Constitution et pense qu'il faudrait reformuler l'art. 69^{ter}. Une loi sur les migrations en découlerait. On devrait également réviser la LSEE, la Loi sur l'asile, celle sur la coopération au développement et l'aide humanitaire, ainsi que d'autres lois et ordonnances.

(vb) Ce jeudi 24 août à Berne, les participants (parlementaires, organisations d'entraide, chercheurs, hauts fonctionnaires), essentiellement alémaniques, ont été plongés dans le bain d'emblée. Se frayant un passage, entre la haie de manifestants syndicalistes (SIB) scandant: «le statut de saisonnier, au panier» (référence à la nouvelle ordonnance sur la limitation des étrangers), ils se voyaient confrontés à la question migratoire, dont il apparaît aujourd'hui illusoire et contre-productif de cloisonner les divers aspects (travail, asile, politique étrangère, coopération/développement).

Reconnaître les erreurs

Les points forts de la journée ont été sans conteste les interventions d'Arnold Koller et de Peter Arbenz, dont le rapport, remarquable, à l'opposé de la langue de bois fédérale, a servi de base à l'organisation de cette conférence.

Alors que le Conseil fédéral s'était borné jusqu'aux années 90, qui virent apparaître les premiers rapports sur la politique de l'asile, à gérer le quotidien au coup par coup et, dans le domaine de l'immigration, à ramener le problème à un simple outil conjoncturel, on annonce enfin une vraie

politique et on reconnaît les erreurs passées. Ainsi de la politique dite des 3 cercles, aux relents désagréablement sélectifs, qualifiée de raciste dans les milieux de l'asile, et qui a raté sa cible, puisque aujourd'hui, si les 2/3 des immigrants en Suisse sont encore d'origine européenne, ce nombre diminue régulièrement au profit des immigrés extraeuropéens.

Un brûlot

Sur la question du seuil d'étrangers souhaitable, problématique dangereuse, qui a toujours été le fer de lance de l'ancienne extrême droite nationaliste, reprise aujourd'hui par des partis gouvernementaux, tant Arnold Koller que Peter Arbenz ont été clairs. Il

n'est pas question de laisser les politiciens populistes jouer les apprentis sorciers. Voilà posées clairement les marques avant les élections fédérales. Il était temps: la politique, on le sait, a horreur du vide. D'ores et déjà, pas moins de 30 interventions parlementaires sur la question des étrangers ont été déposées depuis 1994 et deux initiatives de l'extrême droite sont en attente.

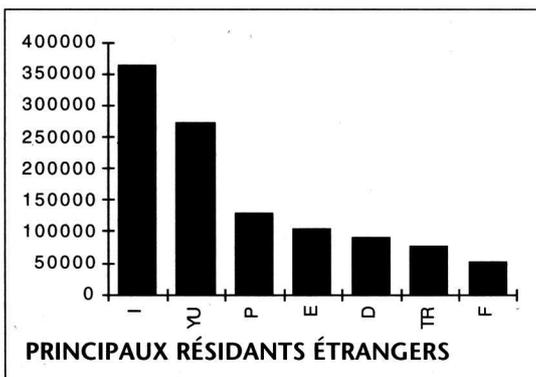
Certes, la population étrangère croît lentement mais sûrement. Cette augmentation est due surtout aux regroupements familiaux, aux transformations de permis saisonniers en permis annuels, mais aussi au taux très faible de naturalisation. Les étrangers résidant en Suisse, dont la famille est ici depuis deux, voire trois générations, sont toujours comptabilisés comme étrangers. En comparaison internationale, la naturalisation en Suisse apparaît plus ardue que dans la plupart des autres États européens et intervient plus tard qu'ailleurs.

Le courage politique consiste à dire qu'un régime démocratique ne peut faire diminuer un pourcentage de population étrangère établie sur son sol par décret. On ne peut pas davantage interdire aux étrangers de vouloir fonder une famille. Le rapport Arbenz va loin, puisqu'il postule un taux de population étrangère dépassant 25% à court terme (toutes catégories confondues, rappelons que la Suisse dépasse déjà le 21%). A Genève, le canton compte 38% de résidents étrangers. La vie est-elle pour autant invivable à Genève? Dommage qu'aucun Romand, à part le conseiller national Rémy Scheurer, ainsi que Christiane Brunner, en table ronde, n'ait été invité à en débattre à Berne ce jour-là.

Millions de clandestins en Europe

Les problèmes soulevés par Arnold Koller touchent aussi la population clandestine, qui atteint 5 à 10 millions dans les pays industrialisés d'Europe. Maintenir le taux d'acceptation des requérants d'asile entre 3 et 10% dans ces mêmes pays semble ridicule. Il se pose donc le problème aigu de l'exécution des décisions de refus, répète Arnold Koller, qui continue pourtant de placer de l'espoir dans les mesures de contraintes acceptées en votation.

Devant ces constats implacables, on commence enfin à parler sérieusement de politi-



Né le 7 décembre, mais pas de la dernière pluie

REPÈRES

Le 3 septembre 1993, le comité «Né le 7 décembre 1992», qui regroupe de jeunes citoyens, a déposé l'initiative populaire fédérale «Pour notre avenir au cœur de l'Europe», dont voici l'article principal: Art. 20, *Constit.* (nouveau)

La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique européen.

Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Le 21 janvier 1994, les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois ont déposé l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!». L'initiative a la teneur suivante: Art. 20, *Constit.* (nouveau)

Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide! en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE), sont rompues.

De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

(ag) Pour renvoyer dos à dos les deux initiatives populaires, la pro et l'antieuropéenne, le Conseil fédéral n'a pas «fait du texte». Son non n'est même pas un non sec, ce qui traduirait une humeur politique. C'est non parce que cela va de soi, les propositions étant contraires à l'ordre constitutionnel naturel. Cette impartialité professorale a évidemment l'inconvénient de traiter avec le même mépris les bonnes volontés fourvoyées et les mauvaises intentions avouées.

Délégation de compétences

L'initiative des jeunes, «née le 7 décembre», a été conçue comme un recours après le refus de l'EEE. Son but est de demander que le peuple se prononce à nouveau. Mais elle introduit de surcroît une innovation d'importance: le Conseil fédéral recevrait du peuple une délégation de compétence l'autorisant à conclure et ratifier les traités. Ni le Parlement, ni le peuple n'auraient à se prononcer sur le résultat. L'autre initiative, soutenue par les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois, demande que le peuple et les cantons se prononcent non pas sur le résultat de négociations éventuelles, mais sur l'ouverture même de négociations qui auraient pour but l'adhésion à l'Union européenne.

Enfin, donnée essentielle, les initiatives seront soumises au peuple (obligation légale) dans l'ordre où elles ont été déposées: les jeunes d'abord, la Lega ensuite.

Ces deux initiatives ne sont pas la bataille décisive; il y a simplement mouvement sur les deux ailes. Certes l'initiative des jeunes

trancherait le principe d'une appartenance de la Suisse à l'EEE. Mais après l'adhésion à la CE de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande, l'EEE a perdu de sa substance. Le comité, né le 7 décembre, le reconnaît implicitement puisqu'il a lancé une deuxième initiative préconisant des négociations d'adhésion. Ce qui sera primordial en revanche, c'est l'impact psychologique et politique de ces deux votes.

Si l'on exclut l'acceptation de l'une ou l'autre de ces initiatives, deux interprétations pourront être données à la partie engagée.

Première hypothèse. Succès de l'attentisme, confirmation de la justesse de la politique actuelle du Conseil fédéral: négociations bilatérales, défendues pied à pied. Certes, il peut y avoir des nuances dans l'attentisme. Le Conseil fédéral aimerait lui donner un sens positif; une chose après l'autre. Mais un rejet marqué de l'initiative des jeunes lui conférerait plutôt la signification: on en reste au statu quo.

Une initiative seule en lice

Deuxième hypothèse. Il se dégage du vote la volonté du peuple de laisser le jeu franchement ouvert. Pour cela une condition: que l'initiative de la Lega demeure seule en lice et soit clairement repoussée.

Le comité du 7 décembre est plutôt enclin à voir dans ces invitations à retirer son initiative des manœuvres politiciennes. Il aurait tort. Simple: la bataille engagée implique de l'intelligence tactique et du réalisme politique.

Les pro-européens n'ont pas intérêt, ne serait-ce que pour un temps, à se couper de l'officialité politique, y compris de ceux qui sont acquis à la cause européenne. Il serait faux de se battre sur un texte dépassé, tout en disant que ce qui compte c'est un succès d'estime, une manière de se décompter. Inversement, il serait de première importance de réunir un front large contre l'initiative de la Lega, de mettre Blocher en porte-à-faux et de remporter une première victoire, même défensive. Le jour où le Conseil fédéral ouvrira des négociations, il jouira, par l'effet du rejet de l'initiative de la Lega, d'une légitimité accrue.

Que le comité du 7 décembre accepte, surmontant les résistances d'amour-propre, de retirer son initiative.

Ce ne sera pas peur de perdre ou service rendu à la classe politique; mais appréciation de la situation et choix du terrain le meilleur pour une première bataille victorieuse. ■

●●●
que d'intégration, comme si l'on ne pouvait désormais faire autrement. La Suisse reconnaît qu'elle est de facto un pays d'immigration.

Pour faire face à ce défi que l'on regarde enfin en face, il faut donner à la Suisse les moyens de sa future politique: décroiser les départements et les offices qui ont affaire directement ou indirectement avec la question des étrangers, construire un échafaudage législatif qui englobe tous ces aspects, instaurer des structures transversales. Parler vrai, mais aussi entreprendre tout un travail d'information (d'ores et déjà des brochures éditées par l'Office fédéral des réfugiés ainsi que l'Office fédéral de la statistique, en trois langues, s'y emploient) auprès de la population. ■

Un Etat dans l'Etat

(jd) Ces derniers mois et cet été encore, plusieurs polices cantonales et municipales ont fait parler d'elles, hélas en mal. Des agents impliqués dans le trafic de drogue, d'autres spécialement aimables avec des contrevenants peu farouches, ici et là des comportements violents à l'égard de suspects ou considérés comme tels, à Zurich tout récemment la découverte qu'un officier de police a tout simplement subtilisé dans son service un coûteux appareillage technique pour une activité privée.

Bien sûr, aucune profession, aucune catégorie sociale ne sont à l'abri des faiblesses de l'un ou l'autre de leurs membres, même si l'on est en droit d'attendre des gardiens de l'ordre un comportement exemplaire. Le plus préoccupant, c'est l'attitude complaisante des responsables de la police et des magistrats à l'égard de ces manquements.

Dénégation

Trop souvent, le réflexe premier consiste à nier les faits et à couvrir les agissements des fautifs. Des exemples récents, à Genève et ailleurs, montrent à quel point celui ou celle qui a pâti de violences policières peine à se faire entendre et à obtenir justice. Par principe, la police n'a pas tort et le magistrat responsable couvre ses subordonnés. A Fribourg il y a quelques mois et à Zurich la semaine dernière, c'est grâce au courage et à la persévérance d'un fonctionnaire que la vérité a éclaté, non sans peine et sans risque pour l'intéressé: les responsables n'ont rien vu ou rien voulu savoir. Déjà, lorsque l'affaire des fiches a éclaté au niveau fédéral, on a pu constater et s'étonner à juste titre de l'importante marge de manœuvre laissée aux limiers fédéraux dans une activité pourtant sensible en matière de droits fondamentaux et de libertés politiques.

Attitude d'autodéfense

L'organisation militaire et strictement hiérarchisée des corps de police n'est sûrement pas étrangère à cette attitude d'autodéfense systématique. Le principe d'autorité et la subordination qui en découle agissent comme un ciment protecteur de l'institution. Cette forme d'organisation explique probablement mais ne justifie pas pour autant l'autonomie dont disposent les forces de l'ordre face au pouvoir politique. Comme si les autorités craignaient de mettre leur nez dans les affaires de la police. Comme si la loyauté de cette dernière n'était assurée qu'au prix d'une certaine impunité.

Dans une société démocratique, cette situation n'est pas tolérable. L'autorité politique doit répondre de l'action de sa police

comme du reste de son administration. Mais cette responsabilité, elle ne peut l'assumer qu'à condition d'assigner à la police des missions claires, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner fermement les manquements. La nécessaire discrétion et le souci d'efficacité qu'implique la lutte contre la criminalité ne justifient pas que la police se considère comme un Etat dans l'Etat.

Cette indispensable reprise en main de la police par les autorités élues ne suffit pas. La population, en exprimant ses besoins et ses critiques en matière de sécurité publique, devrait également jouer un rôle dans le contrôle d'une institution aujourd'hui trop opaque; en définitive, c'est elle qui est demanderesse de prestations et qui les finance par l'impôt. Aux Etats-Unis, plusieurs villes ont expérimenté avec succès un questionnaire envoyé à intervalle régulier à un échantillon de personnes qui sont entrées en contact avec la police, que ce soit au titre de victime, de témoin, de plaignant ou de délinquant. Les usagers ont ainsi la possibilité de donner leur appréciation sur la qualité du travail des fonctionnaires de police et ces derniers d'en prendre connaissance. D'autres types d'enquête cherchent à cerner les besoins de la population, de manière à compléter les activités de routine par des services plus proches de la demande.

Une police véritablement dirigée par l'autorité politique et à l'écoute des critiques des usagers ne peut que gagner en qualité. ■

Le bilinguisme helvétique

(ag) Anecdote dédiée à ceux qui décrètent que le seuil de tolérance des étrangers ne saurait dépasser 18 ou 20% de la population.

Une classe d'un gymnase vaudois participe à un concours organisé par une institution européenne. L'exercice est double. D'une part résoudre les problèmes mathématiques et physiques posés, d'autre part rédiger les réponses et le commentaire dans une deuxième langue européenne.

N'importe quel observateur extérieur et tous ceux qui n'ont pas vu changer la Suisse imagineront que l'exercice a été rédigé en français et en allemand. En réalité il fut rédigé en français et en espagnol, ce qui fut facile vu le nombre, dans cette classe, d'Espagnols de la deuxième génération, élevés dans leur langue maternelle. «La Suisse» a de la sorte décroché un prix. ■

Celui ou celle qui a pâti de violences policières obtient difficilement justice en Suisse.

Une Suisse alémanique insoupçonnée

La presse féministe existe en Suisse alémanique. Deux périodiques se partagent les lectrices intéressées et espérons le, quelques lecteurs. Ces publications ont le cœur à gauche et sont nées dans le triangle d'or. Visite guidée.

RÉFÉRENCES

Emanzipation
Feministische Zeitschrift für
Kritische Frauen, Postfach,
5001 Aarau

FRAZ
Frauezeitig, Postfach, 8031
Zurich.

(jg) Etablir de nouveaux ponts par-dessus la Sarine passe par une incursion dans l'univers intellectuel de nos compatriotes. On peut apprendre la langue, lire la grande presse, regarder la télévision, mais il n'est pas facile d'avoir accès à certaines publications, qui sont parfois très révélatrices de courants intellectuels importants au nord et beaucoup moins présents en nos contrées romandes.

Il en va ainsi de la presse féministe alémanique, découverte sur la table de la cuisine d'une amie, introuvable dans les kiosques et librairies de Lausanne (nous n'avons pas essayé à Genève). Commençons par le trimestriel FRAZ sous-titré *Frauezeitig*, notons la nuance et l'enracinement. C'est un peu l'organe d'une sorte de *classe moyenne* intellectuelle. Les invitées sont des assistantes d'université, des auteures de thèses ou des journalistes libres. S'il fallait une comparaison francophone, disons qu'on est à mi-chemin entre *L'Hebdo*, une revue intellectuelle comme *Le Débat* et le périodique romand *Femmes suisses*. C'est un féminisme installé et, semble-t-il, soucieux de respectabilité.

Des thèmes pointus

Le numéro d'été est largement consacré à l'antisémitisme. Un article de Alexandra Bröhm traite un thème mal connu: le sort des femmes suisses de confession juive qui avaient perdu leur passeport en épousant des étrangers et dont l'existence s'est poursuivie à l'extérieur de nos frontières... Si un débat sur la gauche et l'antisémitisme n'apporte rien de neuf, nous avons relevé un article intéressant sur les signes d'exclusion, dont le fameux J sur les passeports. Par contre, un Romand sera très déconcerté par l'article sur l'antisémitisme dans l'optique de la théologie «christlich-feministisch». Dans ce même numéro, des papiers sur la lutte des femmes contre la mafia et les informations attendues sur la scène féministe. FRAZ est édité à Zurich et tire à 4000 exemplaires. S'il fallait qualifier sa tendance politique, disons que beaucoup de femmes socialistes peuvent sans doute s'y reconnaître.

L'autre journal important s'appelle *Emanzipation*, dit *Emanz* par ses lectrices, pour le distinguer du périodique allemand *Emma*. Le sous-titre *feministische Zeitschrift für Kritische Frauen*, n'est pas innocent: pas de clin d'œil en dialecte, on est critique, théorique et haut de gamme. Le journal s'efforce de proposer

des articles de fond sur les grands thèmes de l'heure. Dans le numéro de mai-juin, un article passe en revue les avantages et les inconvénients de la 10^{ème} révision de l'AVS. Il est aussi longuement question de la conférence mondiale des femmes qui va se tenir à Pékin. On y parle aussi des comités de mères de soldats russes contre la guerre en Tchétchénie, de la situation des femmes au Bhoutan et de l'ouverture à Berne de la première galerie de peinture réservée aux artistes femmes.

Un sérieux inébranlable

Emanzipation paraît 8 fois par année et tire à 2500 exemplaires. La tendance politique est plus gauchie (nous n'avons pas dit gauchiste) que celle de la FRAZ. Vu par des yeux romands, ces deux journaux ont quelques points communs. Tout d'abord un sérieux inébranlable; pas de désinvolture ou de second degré. On pourrait répliquer par un haussement d'épaules. Ce serait une erreur. La situation des femmes n'est pas si différente en Suisse romande et il vaut la peine d'entendre ces voix autres. Ensuite, ces périodiques, du moins les numéros que nous avons vus, ignorent à peu près totalement ce qui se passe ou ne se passe pas en Suisse romande. C'est après tout normal. Leurs lectrices, à quelques exceptions près, ne résident pas au bord du Léman, mais nous vivons tout de même dans le même pays. Attention danger! La situation des femmes au Bhoutan et en Tchétchénie, c'est intéressant; les problèmes des Romandes, bien plus concernées par le chômage que les Alémaniques, ce n'est pas négligeable non plus.

Mais on ne peut exiger que les Alémaniques lisent toutes la presse romande, ni que les Romands se plongent dans des journaux en langue allemande. Une autre voie devrait être trouvée, celle de la traduction. A ce propos, une suggestion. Tout le monde connaît *Courrier international*, l'excellente revue formée de traductions d'articles de tous les pays. Pourquoi ne pas imaginer un équivalent helvétique qui proposerait à nos concitoyens des traductions de papiers publiés dans les autres régions linguistiques. Une telle revue n'aurait sans doute aucune chance de connaître un succès commercial. Un léger détournement des centaines de millions de francs que reçoit Butyra chaque année suffirait largement. Ce serait un pont supplémentaire sur la Sarine... ■

L'INVITÉ DE DP

Daniel Bloch et Jacques Fasel

La presse a annoncé le 21 août l'arrestation de Daniel Bloch, le «truand», le «brigand», l'«intellectuel de la Bande à Fasel». Condamné par défaut à 15 ans de réclusion pour l'enlèvement de l'héritier de la firme Castolin, il était en cavale depuis 4 ans. Il sera rejugé par le tribunal de Morges.

MICHEL GLARDON

Député de Lausanne
(Verts-ASV)

Vice-président du comité
vaudois de la Ligue des
droits de l'Homme

Les premiers contacts que j'ai eus avec des représentants de la «Bande à Fasel», qui n'était pas alors connue sous ce nom, remontent aux années septante à Genève. Ils exploraient les projets «alternatifs» du lieu, en examinaient les éventuels besoins financiers. L'origine des fonds – dont je n'ai jamais vu la couleur! – n'était pas précisée. Je vois aujourd'hui ce que leur démarche, qui tranchait avec l'approche «baba», avait d'original, au moins pour la Suisse: il s'agissait de s'approprier les moyens de l'ennemi, et particulièrement le nerf de la guerre, pour les retourner contre lui.

L'argent et les armes ont malheureusement leur propre logique, le contexte social avait des contours qui furent mal appréciés: la mort d'un convoyeur au Jumbo de Fribourg marqua le début de l'isolement politique d'une équipe que la clandestinité rapprocha d'une délinquance «classique».

L'échec de l'aventure ne doit pas cacher ce qu'elle avait de follement généreux et la gauche établie et respectable devrait être la dernière à marcher dans la démolition médiatique qui risque de se (re)mettre en route. Ces anarchistes se sont sans doute trompés de lieu et d'époque, ils ont entraîné des souffrances injustifiables, mais au moins ils ont tenté quelque chose pour changer le monde. Et ils l'ont payé cher, de leur personne.

Sans partager toutes leurs idées, je suis néanmoins devenu, au fil des années, l'ami de Jacky Fasel et de Dany Bloch, deux personnalités tellement dissemblables que je reste étonné qu'elles aient pu avancer ensemble si longtemps.

En prison

Derrière les barreaux, par exemple, leur attitude a été parfaitement différente. Jacques Fasel s'est révélé un révolté de chaque instant. Défenseur des droits des détenus, organisateur de grèves ou de pétitions, «roi de l'évasion», il a été le cauchemar de l'administration pénitentiaire. Et lorsque l'on me parlait du «terroriste», je ne pouvais m'empêcher de penser aux textes qu'il m'envoyait: critique sociale bien sûr, dénonciation de la pratique inhumaine de l'isolement, mais aussi poèmes ou contes¹. Un indémodable tenant de la «Révolution» chère à Narcisse Praz.

Daniel Bloch, lui, pourtant victime d'une détention préventive qui doit avoir battu tous les records de durée dans notre pays, semblait maître dans l'art du judoka: utiliser le mouvement de l'adversaire à son propre profit. Il a bien raconté son parcours pénitentiaire²: irré-

ductible dans ses idées, suradapté dans ses comportements. Autant la réussite de sa licence en sociologie nous avait fait plaisir, autant nous avions rigolé quand il avait créé à Bochuz une section de la Jeune chambre économique!

Au tribunal

Attitudes opposées, aussi, lors du grand procès de Fribourg en 1985. Schématiquement: Jacques Fasel refusait pratiquement l'entrée en matière: ce procès est *vo*tre affaire, Monsieur le Président! Alors que Daniel Bloch, intraitable sur certains points de l'accusation, en admettait d'autres en précisant: l'homme que vous jugez n'a plus rien en commun avec celui qui a commis ces délits... (La confusion du tribunal augmentant encore avec la ligne de défense du troisième larron: je n'ai rien fait, ou alors sous contrainte.)

Différences encore lorsque, après tant d'années de prison, les deux hommes furent libérés: marginalité contestataire pour Jacques Fasel, cuisinier à Espace Noir à Saint-Imier, ou partageant la lutte des squatters à La Chaux-de-Fonds; réussite commerciale apparente pour Daniel Bloch (tout en préparant, semble-t-il, le grand coup qui aurait permis de financer de nouvelles luttes).

Sous des formes opposées, peut-être antagonistes, peut-être complémentaires, deux anarchistes ont joué un rôle de premier plan non seulement dans la révélation des abus ou des contradictions dans le monde pénitentiaire³, mais aussi dans l'expression de la révolte sociale d'une partie de la jeunesse. Alors qu'ils avaient, comme on dit, «tout pour réussir», ils se sont rangés du côté de ceux qu'écrase le «désordre établi». Leurs méthodes ont été condamnées, leurs aspirations restent et on les reverra sans doute fortement exprimées en ces temps d'exclusion.

Daniel Bloch a choisi de renouer avec une certaine forme de violence. La Justice va sans doute le lui faire chèrement payer, mais la prison n'empêchera pas cette tête de penser ni ce cœur de s'exprimer. En pensant à lui ces jours, je me souviens de Kafka qui écrivait: «Au-delà d'un certain point, on ne peut plus revenir en arrière. C'est ce point qu'il faut atteindre.» ■

¹ Jacques Fasel, *Droit de révolte*, Ed. d'en bas, Lausanne, 1987.

² Daniel Bloch, *La Bande à Fasel*, Ed. de l'Aire, Lausanne, 1987.

³ cf. Yvonne Bercher, *Au-delà des murs – Témoignage et recherche sur l'univers carcéral suisse romand*, Ed. d'en bas, Lausanne, 1995.

IDENTITÉ

Les valeurs suisses

Parmi les opposants sincères à l'EEE – ceux qui, en raison de leurs relations économiques, ne défendaient pas que des intérêts personnels – beaucoup s'imaginaient que la prospérité de la Suisse fleurirait mieux par des rapports resserrés avec les Etat-Unis et le Japon qu'avec l'Europe occidentale et même sur le dos de celle-ci. Ils déchantent. Parmi les opposants sincères à l'adhésion à la CE, beaucoup invoquent la sauvegarde des valeurs suisses, qui seraient noyées dans la Communauté européenne. Analysons ces valeurs.

REPÈRES

Lire Urs Altermatt, *Le catholicisme au défi de la modernité*, Ed. Payot, Lausanne, 1994.

PRÉCISION

(N.d.l.r.) Dans le précédent article de PA (DP 1222) consacré à la corruption, une référence en marge est tombée. La voici:

Art. 315 du Code pénal suisse (corruption passive): *Les membres d'une autorité, les fonctionnaires, les personnes appelées à rendre la justice, les arbitres, les experts, traducteurs ou interprètes commis par l'autorité qui, pour faire un acte impliquant une violation des devoirs de leur charge, auront d'avance sollicité, accepté ou se seront fait promettre un don ou quelque autre avantage auquel ils n'avaient pas droit seront punis de la réclusion pour trois ans au plus ou de l'emprisonnement.*

Il n'y en a pas 1003, et l'on ne signe pas Leporello. On en retiendra ici cinq. Pour abrégé: travail, honnêteté, sobriété, mesure et foi. Pour y opposer les «non-valeurs» européennes: parlote, combine, consommation, exagération, agnosticisme. Faut-il aller plus loin?

- Certes l'horaire de travail suisse est-il l'un des plus longs du monde. Certes, quand le président suisse d'une organisation internationale veut convoquer à sept heures du matin une séance de comité, on se demande s'il est fou ou s'il plaisante.

Mais combien y en a-t-il de ces directeurs, chefs de service, magistrats, fondés de pouvoir, qui perdent un quart d'heure au téléphone pour expliquer à leur interlocuteur quand ils sont pris (je suis surchargé...) au lieu d'indiquer quand le rendez-vous peut être fixé. Combien y en a-t-il, de ces entrepreneurs, qui n'ont pas étudié leur dossier avant la séance du Conseil d'administration, et font perdre le temps de leurs collègues consciencieux en posant des questions inutiles.

Simulacres

Combien y en a-t-il, de ces hommes d'affaires agités, qui jonglent avec leur téléphone cellulaire en voiture, sur les terrasses de café, même à la messe, lit-on, pour avoir l'air suroccupé.

Et combien de ces députés qui font des discours interminables, parce que mal préparés, à des collègues qui ne les écoutent pas. Pour le temps passé au travail, d'accord, le Suisse rivalise avec les Chinois de Singapour ou avec le maçon méditerranéen posant la truelle pour une conversation urgente, ou encore avec le broker new-yorkais bardé d'ordinateurs. Pour l'efficacité au travail, il y a des doutes. Les valeurs traditionnelles suisses ont du plomb dans l'aile. Et hélas, les étrangers s'en rendent compte, malgré quelques savants rapports.

- L'honnêteté en a pris un coup, avec la révélation de corruption, de fraudes fiscales, de combines financières ou immobilières, de blanchissage de l'argent du crime. Pas de quoi faire la morale aux Français.

- Du côté de la sobriété, la statistique de l'alcool consommé annuellement, la vision de dignitaires sous le coup d'une enquête pénale commandant un Château Pétrus (650 francs la bouteille dans un restaurant convenable), les voitures de luxe équipées de lecteurs de compacts dernier cri chez des gens qui ne paient

pas leur garagiste, laissent songeur.

- Quant à la mesure, tant prise des philosophes grecs condamnant l'ubris, c'est ce qui semble demeurer le plus. On y reviendra.

- Il reste la foi. C'est un sujet délicat, qu'on n'aime pas aborder chez nous (contrairement aux USA). Elle n'est pas plus mesurable que le BNB (Bonheur national brut). Si elle était proportionnelle à la fréquentation du culte, le procès serait vite jugé.

Les sondages récents ne semblent pas faire de la foi suisse une particularité par rapport à celle des pays qui nous entourent. Véritablement on ne peut classer la foi parmi les valeurs suisses, encore que tout au fond, un solde de conviction religieuse provoque souvent des gestes de charité.

La tolérance

Dès lors, une analyse sereine conduit à ne retenir comme valeur suisse spécifique que la mesure, conçue comme le sens de la relativité, la tolérance. Il ne s'agit pas nécessairement d'une tolérance philosophique, savoir l'acceptation de l'opinion tierce ou du comportement allo-gène comme éventuellement défendables. Encore que sur ce terrain la Suisse ait certainement fait des progrès par rapport à l'ambiance d'avant-guerre (le J dans des passeports allemands ou, à une autre échelle, le mépris des enfants vaudois pour les écoliers fribourgeois, etc...) C'est plutôt une tolérance pragmatique. Par l'histoire, la Suisse sait que les cantons-pays doivent admettre les cantons-villes dans l'alliance confédérale; que protestants et catholiques doivent cohabiter sans appuis militaires étrangers; que les Suisses allemands doivent accepter le charme latin et que les Suisses romands ne doivent pas mépriser les dialectes alémaniques. Pour survivre en tant qu'Etat et Etat fédéral, les Suisses doivent négocier et faire des concessions.

Le réalisme

L'amusant dans cette affaire est que les valeurs dites suisses sont proches des actuelles valeurs européennes et beaucoup moins des états-uniennes ou japonaises que nos hérissés millionnaires voudraient embrasser: le mode de vie américain, la productivité japonaise. Et la tolérance confédérale ou fédérale est précisément l'avenir de l'Europe, Denis de Rouge-

MÉDIAS

Petite chronique des changements récents de présentation dans la presse. Nouvelle présentation après neuf ans de *Construire* et de *Brückenbauer*, hebdomadaire de Migros. Un peu de bleu en plus pour mieux mettre en évidence le dossier de *La Vie protestante Berne-Jura*. Nouvelle date de parution et diverses améliorations pour *Schweizer Woche*, hebdomadaire de la maison Ringier.

Notez que *Construire* présente dorénavant son titre en marge gauche comme *DP*.

Rinàscita, hebdomadaire nouveau de langue italienne paraissant à Bienne, sera diffusé largement dans les milieux italiens, à titre publicitaire. C'est le canton de Neuchâtel qui a reçu le premier numéro.

Afin d'assurer la pérennité de son quotidien économique, Alain Fabarez a cédé une grosse part du capital de *L'AGEFI* à Edipresse, mais il conserve la majorité.

Georgie Lamon, président de la Société d'édition du *Peuple Valaisan*, seul hebdomadaire d'un parti socialiste romand, lance un appel au secours car la situation financière est très préoccupante. Pertes reportées au 31 décembre dernier: 50 656 francs.

Si vous allez aux Archives fédérales, à Berne, d'ici au 13 octobre, vous devrez tout d'abord franchir un réseau de barbelés, passer devant une baraque de détachement de surveillance d'un camp d'internés et après être entrés dans le bâtiment des Archives, vous découvrirez 1945 et les années qui ont suivi. L'exposition «Un nouvel élan vers la paix?» est très bien documentée et n'hésite pas à nous livrer des textes de toutes tendances. La *Voix Ouvrière* voisine avec *Die Nation* et *La Gazette de Lausanne*, pour ne citer que ces titres.

●●●

mont l'a écrit il y a longtemps.

Le piquant, c'est qu'à l'intérieur de la CE la Suisse serait en mesure de soutenir le vrai fédéralisme (non pas la décentralisation), notamment en plaidant pour un élargissement de la Communauté. Tandis que plus elle attend une adhésion inéluctable, plus elle se soumet à un «acquis communautaire» qu'elle ne peut contribuer à définir. Car peu importe le nombre de votes dont on dispose dans une organisation internationale. Ce qui est décisif, c'est le droit de parole.

Alors quelles sont les valeurs suisses à défendre: la croissance et le gaspillage, ou le travail bien fait et la mesure? ■

Philippe Abravanel

SURENCHÈRE MÉDIATIQUE

Respecter les règles du jeu

(ag) Les médias entretiennent avec Christoph Blocher des rapports dont l'ambiguïté devient pénible. Ils s'en servent (tout en le servant) parce qu'il est un élément indispensable de théâtralisation du terne jeu politique helvétique.

Or les médias conçoivent de plus en plus leur rôle comme une mise en scène dramatisée des événements. Ensuite cette mise en valeur, cette mise à la une, ce faire-valoir se doublent d'une critique et d'un appel, eux aussi dramatisés, à la résistance dont les mêmes veulent s'auréoler.

Illustration: après le week-end qui a vu le samedi se réunir les délégués de l'UDC et le dimanche se clôturer la fête fédérale de lutte-à-la culotte, le *Journal de Genève* sort une affichette qui, dans la rue, accroche les passants: «Blocher mouche deux conseillers fédéraux». Les conseillers fédéraux, présents à ces deux manifestations, se sont exprimés avec fermeté et, compte tenu de la composition des auditoires, avec courage, mais aussi, comme la fonction l'exige, en termes mesurés. Blocher disposait, lui, d'une grande liberté de parole, il en usa sans attaque personnelle. Qu'est-ce qui justifie donc l'expression méprisante de «moucher deux conseillers fédéraux»?

De même il n'était pas admissible que, à Coire, Blocher s'exprime, dans les circonstances actuelles, après un conseiller fédéral. Il appartenait au collègue dans son entier d'exiger ce qui est beaucoup plus qu'une question protocolaire. On a regretté cette absence de fermeté. ■

En bref

Stäfa, au bord du lac de Zurich, célèbre par un festival le 200^e anniversaire de l'envoi aux autorités d'un mémorial réclamant l'égalité entre ville et campagne, ainsi que la répression qui suivit. A l'époque les 10 000 citadins dominaient 170 000 campagnards.

Si vous savez l'allemand et vous intéressez à l'avenir de la Suisse, n'hésitez pas à vous procurer l'interview du conseiller en relations publiques Klaus J. Stöhlker dans *Cash* du 18 août. Son scénario voit un rapprochement des radicaux et des socialistes, mais à long terme une victoire de Blocher, encore relativement jeune, riche et volontaire. S'il réussit à élargir sa base et si la bourgeoisie l'accepte, il gagnera.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Philippe Abravanel
Michel Glardon
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9